

Date de la convocation	7 septembre 2023
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	1

**BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023**

**n°20230914 – 08f**

**Objet : Acquisition de la parcelle section ZN n°379 sur la commune de VILLEMATIER dans le cadre de la construction d’une station d’épuration**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

**Considérant** le point B3-5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

**Considérant** que dans le cadre de la construction de la future station d’épuration, nous devons acquérir, sur la commune de VILLEMATIER, la parcelle section ZN n°379 ;

**Considérant** que le propriétaire Monsieur Jean-Paul ROUMAGNAC a donné son accord pour réaliser cette vente, libre de toute occupation, moyennant le prix de 1,09 €/m<sup>2</sup>, soit la somme de 1 555,43 €, pour une superficie globale de 1 427 m<sup>2</sup> ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** d’approuver l’acquisition de la parcelle section ZN n°379 sur la commune de VILLEMATIER, d’une surface globale estimée à 1 427 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Jean-Paul ROUMAGNAC, moyennant le prix de 1,09 €/m<sup>2</sup>, soit la somme globale de 1 555,43 €, les frais de notaire venant en sus à la charge de Réseau31 ;

**Article 2 :** d’autoriser Monsieur le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	1

**Sébastien VINCINI**

Président



Annexe : plans

Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le

Section : ZN

Fonction : 300 71 01

ID : 031-200023596-20230914-D20230914\_08F-DE

Berser  
Levrault

Commune :  
VILLEMATIER (583)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 600K  
Document vérifié et numéroté le 30/05/2023  
A CDIF Colomiers  
Par JOURDAN Guillaume  
Technicien Géomètre  
Signé

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.
- Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.
- A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

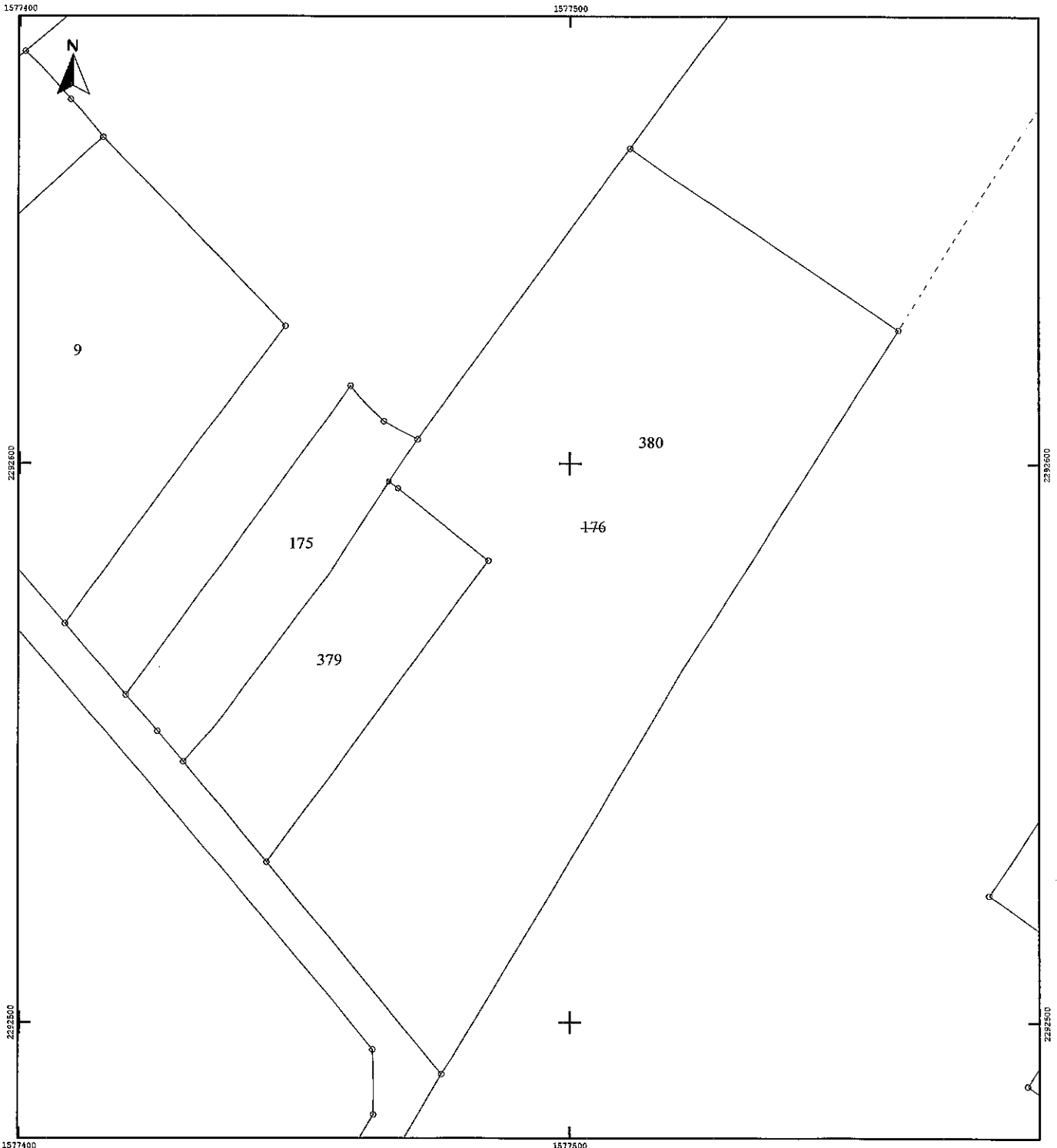
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 30/05/2023  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par Laurent POUJADE (2)  
Réf. : 230289  
Le 08/03/2023

COLOMIERS  
BP20305 1 allée du GEVAUDAN  
Lundi au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H  
ou sur rendez vous  
31776 COLOMIERS CEDEX  
Téléphone : 05 62 74 23 50  
Fax : 05 62 74 23 67  
cdif.colomiers@dgfip.finances.gouv.fr

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan rénové par voie de rabe à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rénové du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signalé s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc...).



Département : Haute-Garonne  
 Commune : Villematier  
 Lieu-dit : Bousigasses  
 Cadastre : section ZN n° 176 379-380  
 Propriétaire : Jean Paul ROUMAGNAC

**PLAN DE DIVISION**

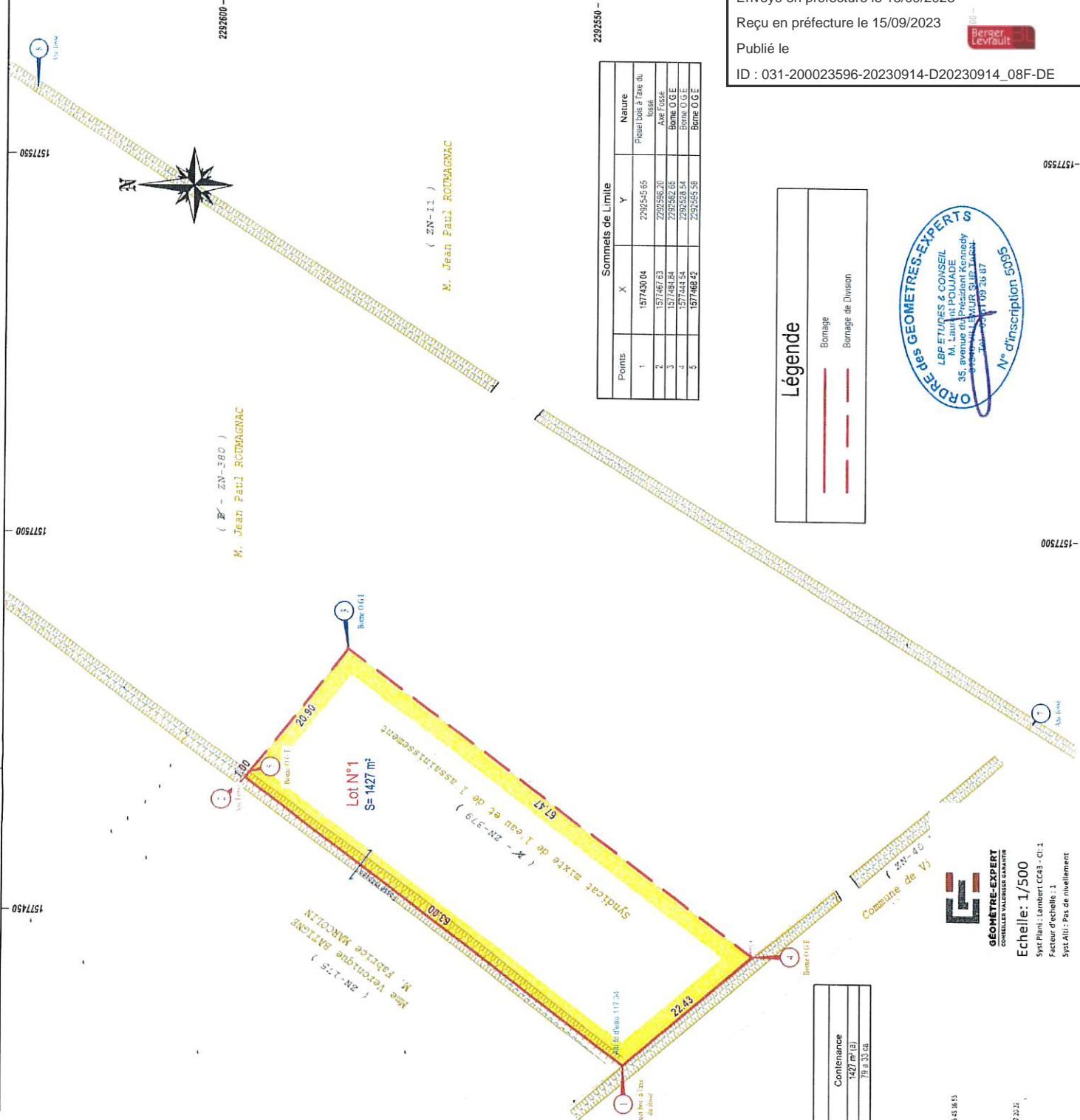


Tableau de Contenance		
Commune	Parcelles Mètres	Contenance
Villematier	ZN-176	1427 P.M.
Villematier	ZN-176	79 a 33 ca

Points	Sommets de Limite		Nature
	X	Y	
1	1577430 04	299255 65	Piquet bois à l'axe du fossé
2	1577467 63	299256 20	Axe Fossé
3	1577484 84	299256 65	Borne O.G.E
4	1577444 54	299256 54	Borne O.G.E
5	1577468 42	299256 56	Borne O.G.E

**Légende**

- Borne
- Borne de Division



**GEOMETRE-EXPERT**  
 Constructeur géométrique inscrit  
 Echelle: 1/500  
 Syst.Plani., Lamuert CC03 - C1:1  
 Facteur d'échelle: 1  
 Syst.Alt.: Pas de nivellement

100 rue social 45 316 Av. Ernest Solali - 31200 VILLEFRANQUE DE ROUSSIGNON - Tél. 05 61 43 86 53  
 Bureau central:  
 SAS GEOMETRE-EXPERT VILLEFRANQUE DE ROUSSIGNON - Tél. 05 61 09 26 87  
 12, av. de la République 31500 REPOUSSON - Tél. 05 62 42 41 65  
 12, avenue du Prof. Goussier 31110 BELBALE - Tél. 05 31 03 28 29  
 Présence sur les 317 communes d'exploitations ORTEC GESTION - Tél. 05 61 02 21 21  
 12, boulevard Raspail 75006 PARIS Cedex 16 - Tél. 01 48 54 56 76  
 Email : contact@lbgp.com - www.lbgp.com

**LBP**  
 ETUDES & CONSEIL  
 S A R L de Géomètres-Experts  
 Dossier : 230289  
 Plan d'acte n° : 12/06/2023  
 Nom de fichier : 230289 1p1  
 Etabli par : P. - Contrôle par : P.

Envoyé en préfecture le 15/09/2023  
 Reçu en préfecture le 15/09/2023  
 Publié le  
 ID : 031-200023596-20230914-D20230914\_08F-DE



-1577550

-1577500

-2292550